



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité alimentaire

Question écrite n° 38825

Texte de la question

M. Louis Guédon appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'analyse exprimée, le 6 décembre dernier, par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) sur le dossier de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), plus connue sous l'appellation de la maladie de la « vache folle ». Or il ressort du travail de ces experts que nombre d'incertitudes demeurent. Il apparaît en effet que les résultats des dépistages mis en oeuvre en Grande-Bretagne ne seront pas connus avant plusieurs mois. Il s'interroge alors sur le risque sanitaire lié à cette question et demande au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires à la pleine protection des consommateurs et au strict respect du principe absolu de précaution. En d'autres termes, il lui serait reconnaissant de bien vouloir informer la représentation nationale des décisions qu'il entend prendre rapidement pour prévenir tout risque de contamination sur le territoire français.

Données clés

Auteur : [M. Louis Guédon](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38825

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 1999, page 7058